

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le premier avril, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 03 juin 2010
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents:

Présents: Luc MONNET, le Maire, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Daniel MENUÉ, Sophie MOREAU-VAN BOXSOM, Pierre BAILLEUX, Pierre DUMORTIER, Christian LEMAIRE, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Rosine FARINE, Benoît CABY, Françoise DANES, Franck GILLE, Jean-Yves CHUFFART, Hélène FOURDRIGNIER, Manuella DELESALLE, Pierre DEHOVE, Robert-James TOSH, Jean-Marc LAURENT, Fabrice BALENT, Daniel HERBAIN, Olivier DELAERE, Michèle THIEBAUX.

Absents ayant donné procuration:

Geneviève DION donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Mélanie MARTIN donne procuration à Luc MONNET
Daniel CHRETIEN donne procuration à Pierre DUMORTIER
Catherine MORTREUX donne procuration Marie-Françoise TAHON
Marc PAPIS donne procuration à Robert-James TOSH

Absents: Isabelle DE BLAS

Secrétaire de séance: Hélène FOURDRIGNIER

Quelques points d'actualités :

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de la petite Elise MARTIN le 17 mai dernier. Nous adressons nos félicitations à ses parents.

Urbanisme :

- Dépôt du permis de construire extension salle de sports,
- Dépôt du permis de construire théâtre de poche,
- Du 31 mai au 02 juillet 2010 inclus, modification simplifiée du P.L.U. Dossier consultable en mairie : une erreur matérielle rectifiée sur le plan de zonage et modification d'un article du règlement pour permettre les constructions à vocation sportive en limite séparative.

Vie scolaire :

Suite au mouvement de grève suivi par l'ensemble des enseignants de l'école maternelle Mme Lequin, un service minimum d'accueil a été mis en place le jeudi 27 mai conformément à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008.

18 enfants ont été accueillis dont 14 mangeant à la cantine.
Aucun personnel municipal n'a fait grève.

Travaux :

Gendarmerie – BMO : Pré-réception ce jour des logements et des bâtiments de la brigade et emménagement des gendarmes prévu pour fin juillet. Les enrobés intérieurs seront réalisés fin de semaine prochaine.

- Les travaux de réalisation du parking de l'école Madame Lequin ont commencé lundi (rue Delmer), ils seront terminés pour la fin juin,
- Travaux de voirie rue de Bois le Ville débiteront le 14 juin,
- Climatisation de la salle polyvalente : les travaux seront réalisés semaine du 19 au 23 juillet par l'entreprise DESCAMPS climatisation,
- La 2^e tranche de reprise des concessions démarrera d'ici deux mois.

Le Département du Nord réalisera en 2010 les travaux suivants dans notre commune :

Programme principal :

- RD 94 – Templeuve-Louvil – PR 15+0384 à 16+0687 – renouvellement des couches de surface – enduits superficiels - pour un montant de 49 700 €,
- RD 19 – PR 03+0300 – réparations ponctuelles (remise en état de la chaussée et tassement sur ouvrage d'art – pour un montant de 2500 €,
- RD 549 – Pont-à-Marcq et Templeuve – PR 14+1355 à 17+0087 - Travaux d'amélioration (réfection de la couche de roulement) pour un montant de 121 000 €,
- RD 128 – PR 05+0410 à 05+0663 et RD 145 – PR28+0798 à 29+0851 - Travaux d'amélioration (renforcement de chaussée) pour un montant total de 162 500 €,

Programme complémentaire :

- RD 19 – PR 08+0291 à 09+0064 – renouvellement des couches de surface – produits spéciaux – pour un montant de 93 500 €,
- RD 145 – PR 29+0300 - Réparations ponctuelles (travaux d'assainissement) pour un montant de 10 550 € .

Enfance, jeunesse :

- - Accueils de Loisirs Sans Hébergement : auront lieu du 5 au 30 juillet et du 2 au 27 août : A l'école Jules Ferry pour les plus de 6 ans et à l'école Mme Lequin pour les maternels.
Effectifs :
 - - juillet : 235 enfants (180 élé + 55 mat),
 - - août : 125 enfants (90 élé + 35 mat).

Manifestations diverses :

- Samedi 12 juin : Fête du Moulin et repas annuel de « La Patriote » salle polyvalente –
- Dimanche 13 juin – Fête du basket – et Spectacle de Danse Hip Hop – Salle polyvalente –
- Mercredi 16 juin 8h45 à 18h : 53 participants journée familiale :
 - Vers 10h30, visite guidée par deux médiateurs, des collections permanentes et l'exposition temporaire "Esprit lingerie" à la cité internationale de la dentelle et de la mode de Calais.
 - Puis départ par la côte à Wimereux où les participants auront le loisir de se restaurer (déjeuner étant libre). Détente sur la digue et découverte libre de l'architecture locale.
 - retour prévu vers 18h sur Templeuve.
- Samedi 19 juin - salle polyvalente à partir de 10h30 aura lieu le spectacle de fin d'année du relais d'Assistants Maternelles intitulé "Au pays des Couleurs". Un petit buffet concocté par les assistantes maternelles clôturera cette matinée. Le CCAS, gestionnaire de la structure, offrira les boissons.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01^{er} avril 2010

Plusieurs erreurs se sont glissées dans la liste des présents du procès-verbal, il faut lire :

- Fabrice BALENT et non Fabrice LAURENT ;
- Ajouter Olivier DELAERE à la liste des présents ;
- Supprimer Daniel HERBAIN à cette liste car il était absent et avait donné procuration.

Fabrice BALENT :

Page 6 : « Aujourd'hui, on parle « plus » de labellisation alors qu'en 2007, on parlait de labellisation HQE ».

Page 7 : « L'évolution du coût des bâtiments est en ce moment de 4% ».

Page 12 : « En 6 ans, cela fait 4% de réduction. La DGF est une dotation de l'Etat ».

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 01^{er} avril 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives citoyennes | 5 | | |

Délibération adoptée.

2 – Tirage au sort des jurés d’assises

Ont été tirés au sort :

- DEFER Georges, 3 rue Alfred de Musset ;
- MICHEL Stéphane, 22 rue Rameau ;
- KORNALEWSKI Pascal, 6 rue des Sollières ;
- ANDERSON Hélène, 5 bis rue de Roubaix ;
- FOSSE Michel, 54 rue du Riez ;
- DORNIER Luc, 4 rue de la Tuilerie ;
- BIGARRA épouse MARTI Marie-Josée, 9 rue de la Tuilerie ;
- COSTA David, 17 rue des Sollières ;
- LEQUIEN Isabelle, 19 rue du Fayel ;
- CABY épouse NONINO Mariette, 40 rue du Fourneau ;
- DUCATILLON Christelle, 7 rue des Quatre Cornets ;
- DEWAELE épouse MERLE Jacqueline, 12 rue Georges Bocquillon

3– Acquisition de terrain – rue du Joncquois

Dans le cadre du projet de création d’un cheminement piéton en 2010 et de rénovation – élargissement de la voirie sise rue du Joncquois, il est nécessaire que la commune fasse l’acquisition de deux bandes de terrain bordant la voirie actuelle (plan joint), la première cadastrée C978 d’une contenance d’environ 600 m² au prix de 0,50 €/m², la seconde cadastrée C1729 d’une contenance d’environ 280 m² au prix d’1,50 €/m².

Monsieur le Maire soumet l’acquisition de terrains rue du Joncquois à l’approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 4 | | 1 |

Délibération adoptée.

4– Attribution bourse scolaire – mise à jour

Du fait de l’ouverture prochaine du collège de CAPPELLE en PEVELE, il convient d’actualiser la délibération 2005-84 portant fixation du montant de la bourse scolaire versée aux parents d’élèves fréquentant un collège autre que ceux de CYSOING, PONT-A-MARCQ et ORCHIES, en y ajoutant donc celui de CAPPELLE EN PEVELE.

Monsieur le Maire soumet la mise à jour de l’attribution de la bourse scolaire à l’approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 5 | | |

Délibération adoptée.

5– Cession d’un immeuble communal sis rue Demesmay – Ancienne perception

Lorsqu’une commune, de plus de 2000 habitants, envisage de céder un bien de son domaine privé, la loi impose l’adoption d’une délibération motivée de l’organe délibérant de la collectivité locale portant sur la vente et ses caractéristiques essentielles.

L’immeuble sis 24, rue Demesmay, actuellement cadastré section B n°2232, est actuellement propriété de la commune et est inoccupé depuis l’emménagement des services de la Trésorerie de la Pévèle en mairie (2^o étage) en décembre 2008.

Dans la mesure où aucun projet d’aménagement communal ne le concerne actuellement et afin d’éviter une dépréciation trop rapide de ce bien, il est proposé au conseil municipal de charger Maître Lesage, notaire à Templeuve, de cette vente. Il apparaît souhaitable de remettre cet immeuble sur le marché afin qu’il retrouve une affectation à usage d’habitation, collectif ou non, ou de services.

Les offres d’achat seront enregistrées et une étude approfondie sera menée afin de cerner le projet le mieux-disant aux yeux de la commune. Un respect strict du règlement de Plan Local d’Urbanisme, la non démolition de l’immeuble dont s’agit devront être observés.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à céder ce bien et à signer tout document relatif à la cession de cet immeuble, cession qui ne peut être inférieure à l'estimation des services des Domaines.

Monsieur le Maire soumet la cession d'un immeuble communal sis rue Demesmay (ancienne perception) à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | 1 |
| Initiatives Citoyennes | | 5 | |

Délibération adoptée.

6- Affiliation au centre de gestion du Nord du réseau des ruches d'entreprises du Nord

Le **réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord**, dont le siège administratif est situé au 54-56 rue Jean sans Peur à Lille, a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation pour 2010.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette affiliation.

Monsieur le Maire soumet l'affiliation au centre de gestion du Nord du réseau des ruches d'entreprises du Nord à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 5 | | |

Délibération adoptée.

7- Groupement de commandes – mise en réseau des bibliothèques

Les communes de Templeuve, Cappelle en Pévèle, Genech et Louvil, souhaitent procéder au lancement d'une étude pour la mise en réseaux des bibliothèques et médiathèques du territoire, en concertation avec le Conseil Général du Nord et les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'objectif est de mutualiser les ouvrages et les collections pour développer une offre littéraire complète aux utilisateurs.

En application du code des marchés publics (art 8), les collectivités ci-dessus désignées, proposent de former un groupement de commandes. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire partie du groupement de commandes pour le lancement de l'étude de mise en réseaux et à solliciter les services du Conseil Général du Nord aux fins d'obtenir la subvention la plus large possible.

Madame DUPRIEZ est désignée membre titulaire et Robert-James TOSH est désigné membre suppléant.

Monsieur le Maire soumet le groupement de commandes à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 4 | | 1 |

Délibération adoptée.

8- Groupement de commandes – Dématérialisation des procédures et télétransmission des actes

Délibération reportée.

9- convention repas des ALSH intercommunaux 2010-2011

Les statuts de la CCPP validés par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2008 reconnaissent à la CCPP la compétence Animation Jeunesse. A ce titre, la CCPP organise les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunaux dans chacune des communes de la CCPP, dont la commune de Templeuve.

Dans ce cadre, une convention liant la CCPP à la commune de Templeuve organise les conditions du remboursement par la CCPP des repas des ALSH facturés par la commune de Templeuve.

Cette convention est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet e bail d'occupation de la mission locale et de la maison de l'emploi à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 5 | | |

Délibération adoptée.

10- Recrutement de vacataires pour la distribution des documents municipaux

Considérant le besoin permanent pour la commune de recruter des agents afin d'assurer la distribution des documents municipaux.

Il s'agit de créer deux emplois de vacataires afin d'assurer la distribution des documents municipaux pendant une durée d'un an du 01^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 et de les rémunérer à hauteur du SMIC horaire sur un volume horaire de 500 heures sur la période inscrite à l'article 1. Un arrêté individuel déterminera pour chaque vacataire le temps de travail pour chaque distribution.

Monsieur le Maire soumet le recrutement des vacataires à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 5 | | |

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**